

5 rue Anatole France

34000 MONTPELLIER

A l'attention du Préfet de l'Orne
Préfecture de l'Orne
61 Rue Saint-Blaise,
61000 Alençon

A Montpellier, le 4 juin 2025

Objet : Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Habloville.

Monsieur le Préfet,

Je soussigné,

Pierre-Alexandre CICHOSTEPSKI, représentant la société ELEMENTS, société par actions simplifiée au capital de 3 505 425 Euros, dont le siège social est sis 5 rue Anatole France – 34000 MONTPELLIER et dont le numéro d'identification est 814 882 973 RCS MONTPELLIER,

Elle-même présidente de la SAS PE ELEMENTS 16, société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros, dont le siège social est sis 5 rue Anatole France – 34000 MONTPELLIER, et dont le numéro d'identification est 905 003 166 RCS MONTPELLIER,

J'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance, et demande l'autorisation environnementale portant sur un parc éolien sis sur le territoire de la commune de Habloville qui vaudra notamment :

- Code de l'environnement : autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Code de l'énergie : autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie

Le projet de parc éolien sera composé de cinq éoliennes et d'un poste de livraison, pour une puissance cible de 18 MW, avec une hauteur bout de pales de 171.5 m maximum, des mâts de 106 m de hauteur, et des rotors de 64.4 m maximum de diamètre. Chaque éolienne aura une puissance unitaire cible de 3.6 MW.

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Habloville relève du régime d'installation classée pour la protection de l'environnement, rubrique « n°2980- A : Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs : 1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m » dans le respect :

- De l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;
- Du décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

- Du décret n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale.

Cependant, conformément au paragraphe 3 de l'article R. 512-6-I du Code de l'Environnement, modifié par le Décret n°2010-368 du 13 avril 2010, je me permets de solliciter une dérogation relative à l'échelle du plan d'ensemble (produit ici au 1/1000ème en place du 1/200ème).

Vous remerciant par avance de l'attention que vous et vos services porterez à l'instruction de ce dossier de demande d'autorisation d'exploiter du « Parc Eolien d'Habloville » sis sur le territoire de Habloville, je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre-Alexandre Cichostepski
Président d'Eléments



PJ : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Habloville.